



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

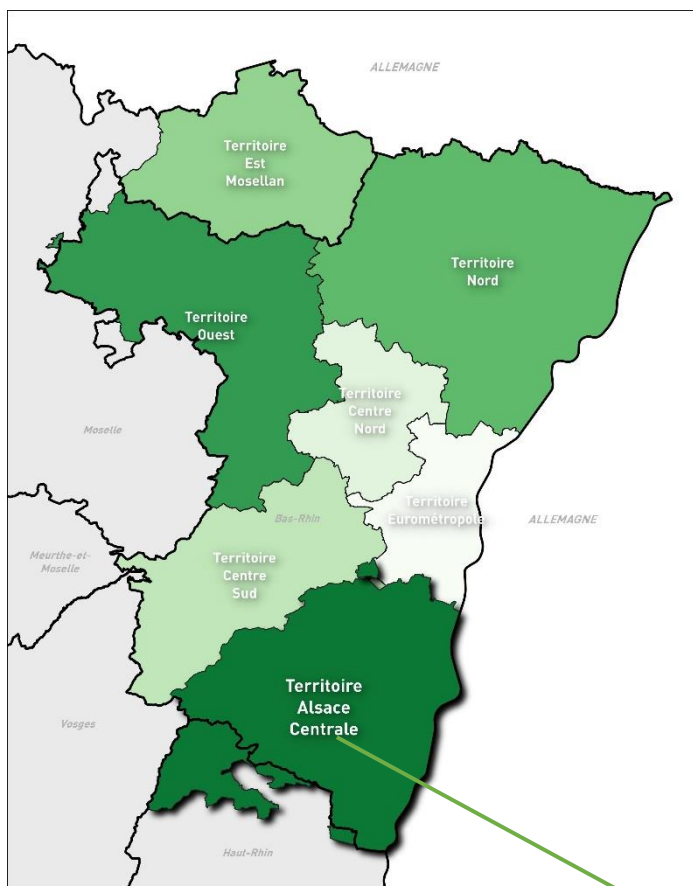
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE SELESTAT





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE SELESTAT ET ENVIRONS

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2011**

Membre du SDEA depuis : **08/03/1999**

Nombre de communes : 12

Nombre de délégués : 20

Vos usagers

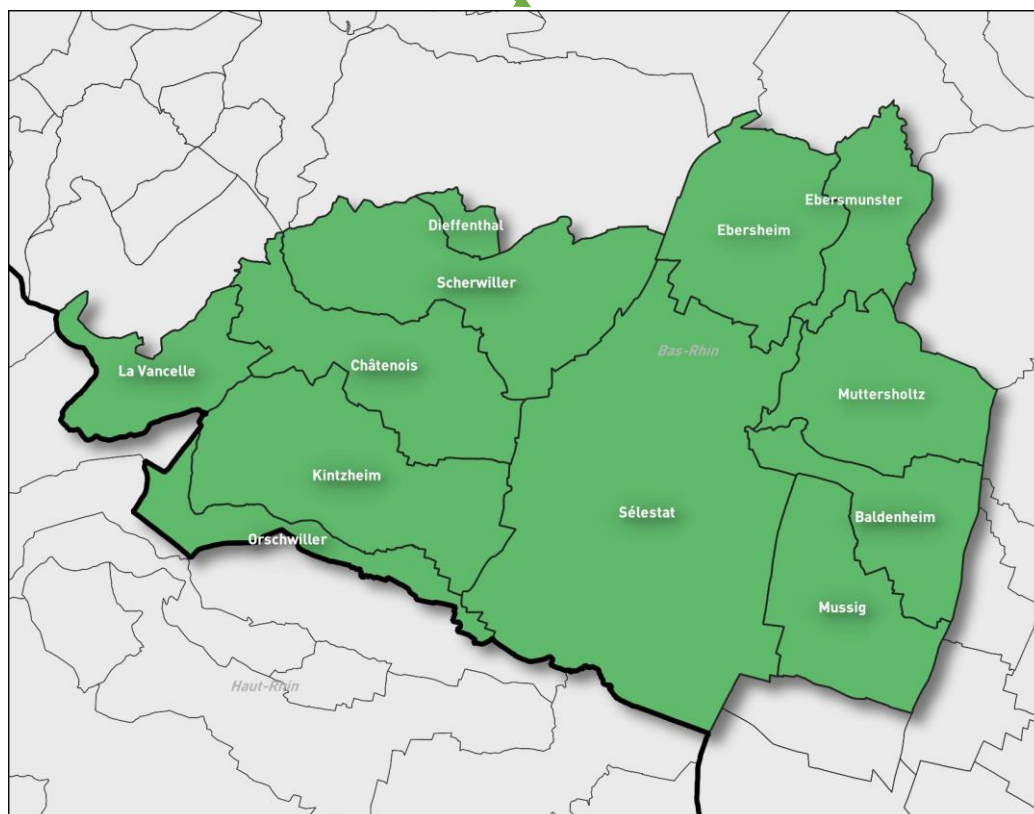
- **11 641** abonnés
- **36 607** habitants desservis

Vos volumes

- **1 974 541** m³ assainis
- **170** m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld et Sélestat





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Jacques MEYER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

➤ 1 station d'épuration

Sélestat	CAPACITE	
	m³/jour	Equiv-hab
	38 880	102 000

➤ 24 bassin(s) d'orage

➤ 69 déversoir(s) d'orage

➤ 53 station(s) de pompage

➤ 268,62 km de réseaux communaux

➤ 31,99 km de réseaux intercommunaux

➤ 9 166 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	90	90
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

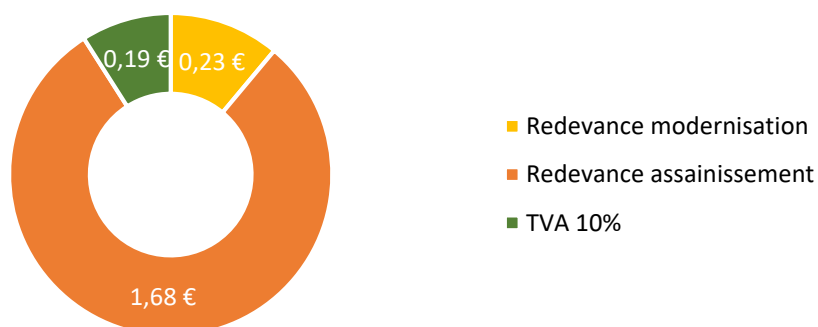
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

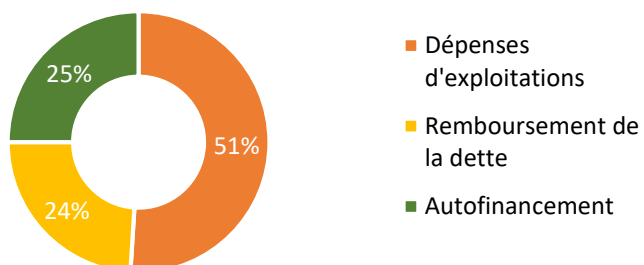
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

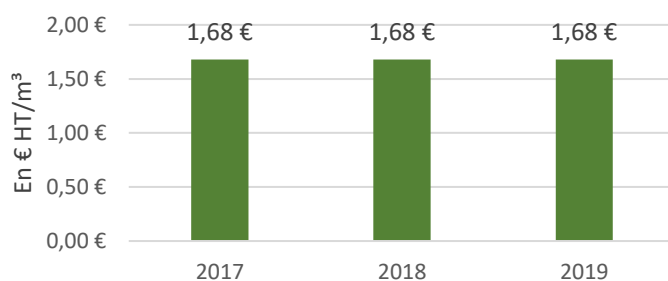
- Part fixe : **25,00 €** HT/an
- Part variable : **1,47 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,68 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,10 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

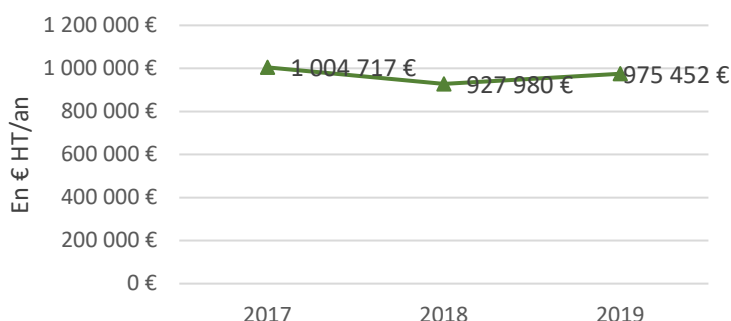
Affectation pour 100 € de recette



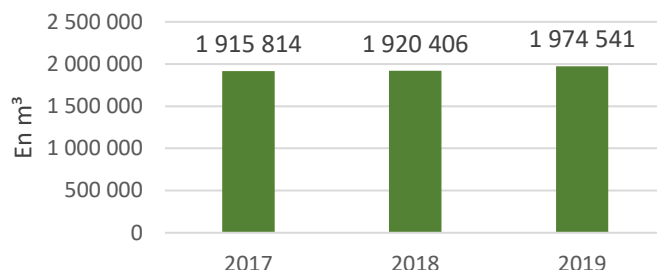
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le périmètre de Sélestat assainissement dégage un excédent de résultat d'exploitation de 1 002 899 €, en baisse de 16 % par rapport à 2018. En effet, malgré un volume assaini stable, les redevances assainissement diminuent de plus de 500 000 €, car pour la première fois cette année, la part proportionnelle de la STEP a été directement imputée sur le périmètre. En parallèle, on constate une baisse des dépenses d'exploitation, principalement due à une diminution de la part assainissement reversée à Véolia qui correspond au solde de l'exercice 2018. Les investissements restent néanmoins soutenus et sont autofinancés par le périmètre. Le rachat d'un prêt à un taux plus avantageux en 2019 a également permis de réaliser une économie de près de 5 000 € sur le périmètre.

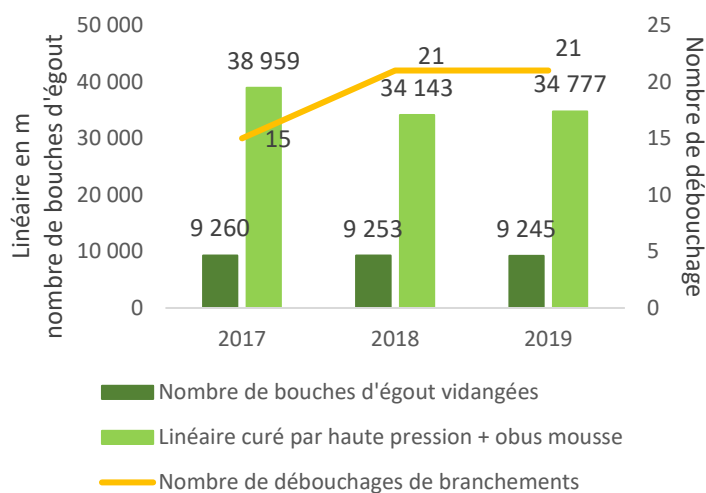
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,9 an	2 ans	2,2 ans
Capital restant dû	3 461 992 €	2 918 042 €	2 504 566 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	15 654 €	6 560 €	4 371 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

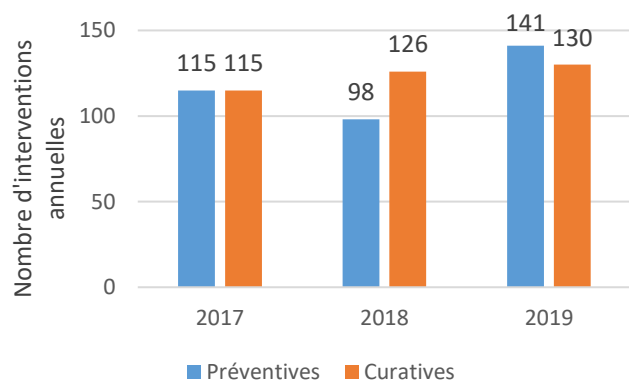
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



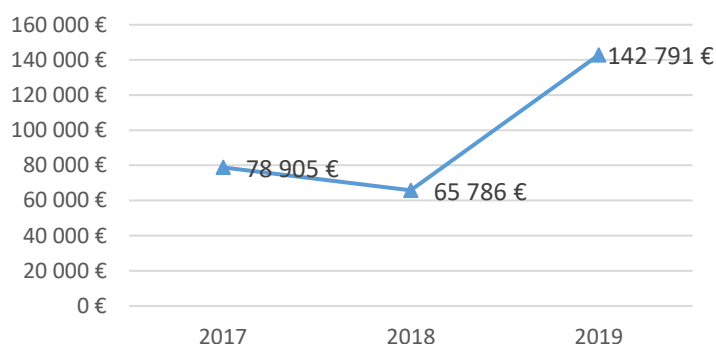
CHIFFRES CLÉS

- **303,08** tonnes de sables extraits du réseau
- **34,78** km de réseaux curés
- **11,57** % taux de curage
- **107** nettoyages de stations de pompage
- **9 245** bouches d'égout vidangées
- **21** débouchages de branchement
- **14** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3	4	3
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

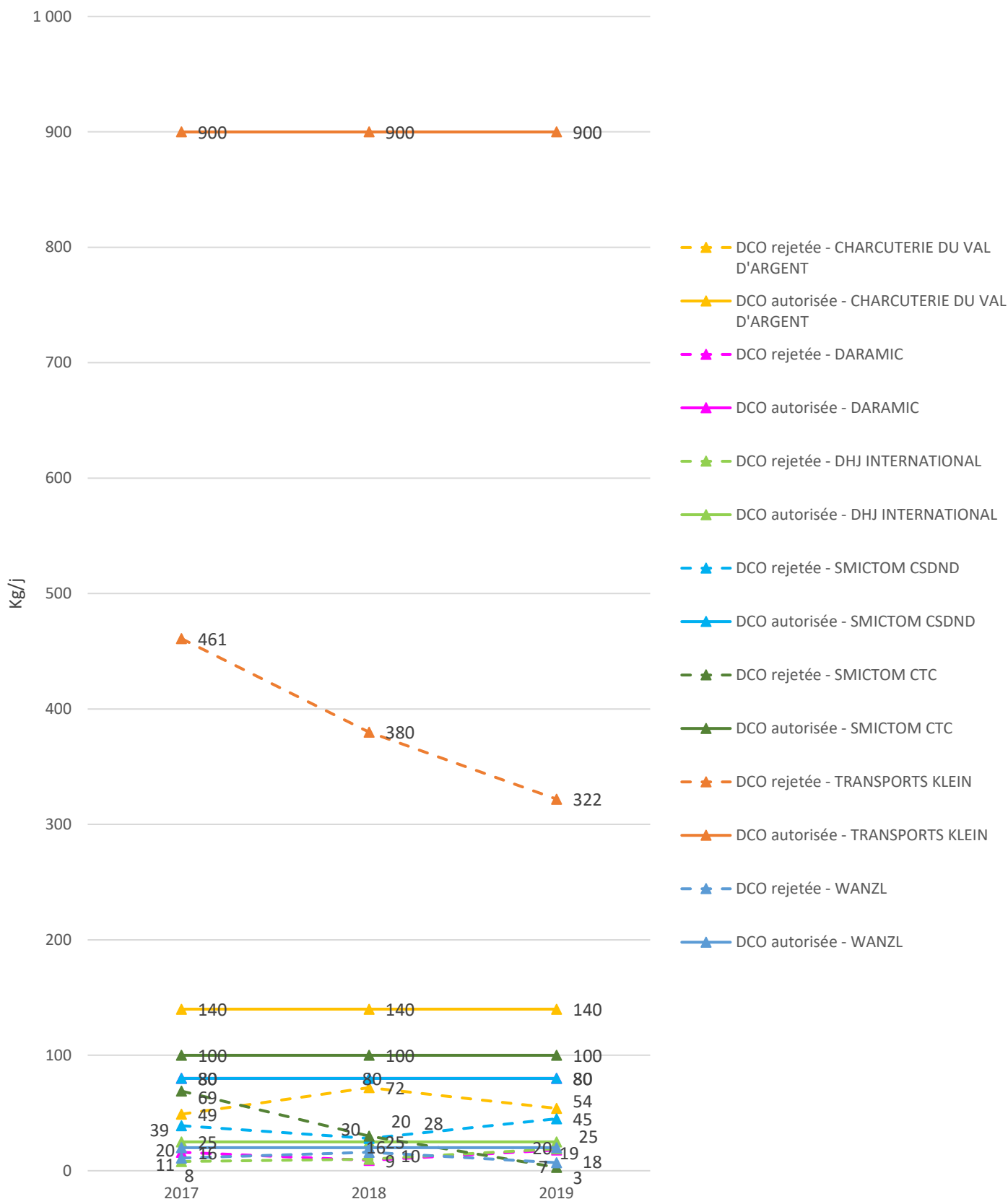
➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	83	94	86
Assimilables Domestiques	6	1	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	89	95	87



INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



10 Industriels dont 7 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels

Industriels :

- AMCOR à Sélestat (fabrication d'emballages métalliques légers),
- GARAGE FREY Jean-Jacques à Sélestat,
- GARAGE LÉONATE à Scherwiller.

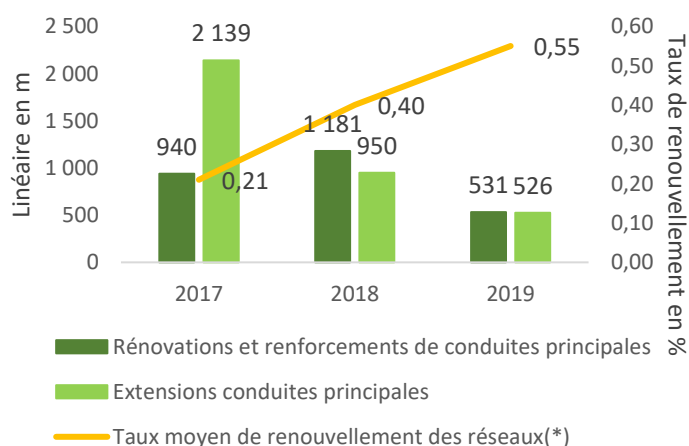
Industriels conventionnés :

- CHARCUTERIE DU VAL D'ARGENT à Scherwiller : traitement et collecte des eaux usées issues de la charcuterie (env. 490 EH), sans impact significatif sur la station d'épuration,
- DARAMIC à Sélestat : collecte et traitement des eaux de process (env. 160 EH), sans impact significatif sur la station d'épuration,
- SENFA (ex DHJ INTERNATIONAL) à Sélestat : collecte et traitement des eaux de process (env. 170 EH),
- SMICTOM CSDND à Châtenois : collecte et traitement des lixiviats du centre de stockage (env. 400 EH),
- SMICTOM CTC à Scherwiller : collecte et traitement des eaux de surverse de la lagune (env. 30 EH), sans impact visible sur la station d'épuration,
- TRANSPORTS KLEIN à Sélestat : collecte et traitement des eaux de rinçage des citernes de camions (env. 2 930 EH), sans impact visible sur la station d'épuration,
- WANZL à Sélestat : collecte et traitement des eaux de process (env. 60 EH), sans impact significatif sur la station d'épuration.

La reprise de l'exploitation de la station d'épuration de Sélestat par le SDEA en 2019, a eu pour conséquence le renouvellement des conventions des industriels du périmètre, avec des seuils de rejet à l'identique, excepté pour SENFA qui devra améliorer son prétraitement, avec une aide possible de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'opération collective Sélestat 2, dont les enquêtes préliminaires démarreront en 2020.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

Les travaux de rénovation et renforcement hydraulique des réseaux du Périmètre de Sélestat et Environs se sont poursuivis en 2019 :

- CHATENOIS, rue de Bourgogne : rénovation réseau assainissement - 73ml DN300,
- EBERSHEIM, rue des Bleuets : extension réseau assainissement - 105ml DN300,
- KINTZHEIM, rue des Roses et rue des Muguetts : renforcement et restructuration du réseau d'assainissement - 210ml DN300 à 500,
- LA VANCELLE, rue du Général de Gaulle : rénovation réseau assainissement - 42ml DN250,
- MUTTERSCHOLTZ, rue des Glycines : extension réseau assainissement - 71ml DN250mm,
- ORSCHWILLER, Grand-Rue 3ème tranche : rénovation réseau assainissement - 200ml DN300 à 400,
- SCHERWILLER, rue de la Gare / rue St-Odile : modification hydraulique réseau assainissement,
- SÉLESTAT - GRUBFELD 2ème Tranche Partie NORD : extension réseau assainissement - 350ml DN300.

Les travaux de rénovation et renforcement hydraulique des réseaux du Périmètre de Sélestat et Environs seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle en coordination avec les travaux de voirie programmés par la Ville de Sélestat et les Communes de la Communauté de Communes de Sélestat.

- SÉLESTAT, rues Gouraud & Renouvier : renforcement réseau assainissement - 260ml DN1200,
- MUSSIG, rue de la Forêt : rénovation réseau assainissement - 320ml DN700 à 400,
- CHATENOIS, rue des Goumiers : renforcement réseau d'assainissement - 320ml DN700 à 400,
- KINTZHEIM, quartier Belle vue (Rue des Roses et Jonquilles) : renforcement réseau assainissement - 320 ml DN500 à 300,
- SÉLESTAT, quartier Notre Dame de la Paix, avenue Pasteur (partie), rue Biehlmann et rue de Châtenois (partie) : renforcement du débit décennal - 550ml DN700 à 500,
- SÉLESTAT, avenue de la République, Ignace Spiess, Carrefour de l'Europe : rénovation réseau assainissement - 260ml DN1200mm,
- KINTZHEIM, quartier Belle Vue (Rue des Lilas & Pensées & Roses & Œillets) : renforcement réseau assainissement - 320ml DN500 à 300 mm,
- SÉLESTAT, quartier du Sand, rue du Champs de Mars et traversée route de Strasbourg : renforcement du débit décennal - 400ml DN900 à 700,
- SÉLESTAT, quartier du Sand, avenue Schumann, rue de Paris, rue de Rome : renforcement débit décennal - 1070ml DN700 à 400.

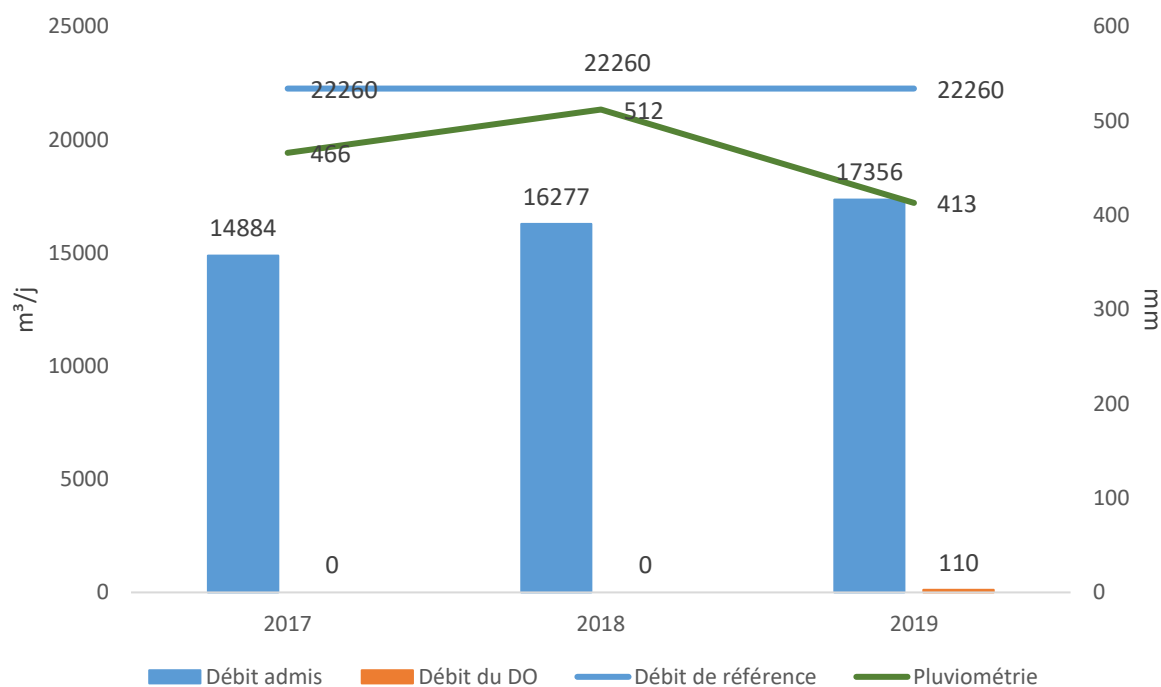
Station de pompage Eaux Usées :

- EBERSHEIM, rue de Mutterscholtz : remplacement de l'armoire électrique,
- EBERSMUNSTER, rue des Bateliers : remplacement d'une mesure de niveau,
- MUSSIG, rue de Heidolsheim : remplacement de la pompe 2 et de l'armoire électrique,
- MUTTERSCHOLTZ EHNWIHR 1 : remplacement de l'armoire électrique,
- MUTTERSCHOLTZ EHNWIHR 3 : remplacement de l'armoire électrique,
- MUTTERSCHOLTZ EHNWIHR 4 : remplacement d'une mesure de niveau,
- MUTTERSCHOLTZ, rue des Acacias : remplacement de la mesure de niveau,
- SCHERWILLER, rue du Riesling : remplacement des trappes,
- SÉLESTAT, chemin rural Neubuchweg : remplacement de la pompe 1,
- SÉLESTAT, quai de l'Ille (ancienne STEP) : remplacement de la mesure de niveau,
- SÉLESTAT, rue Westrich : remplacement de la trappe de la cuve anti-bélier.

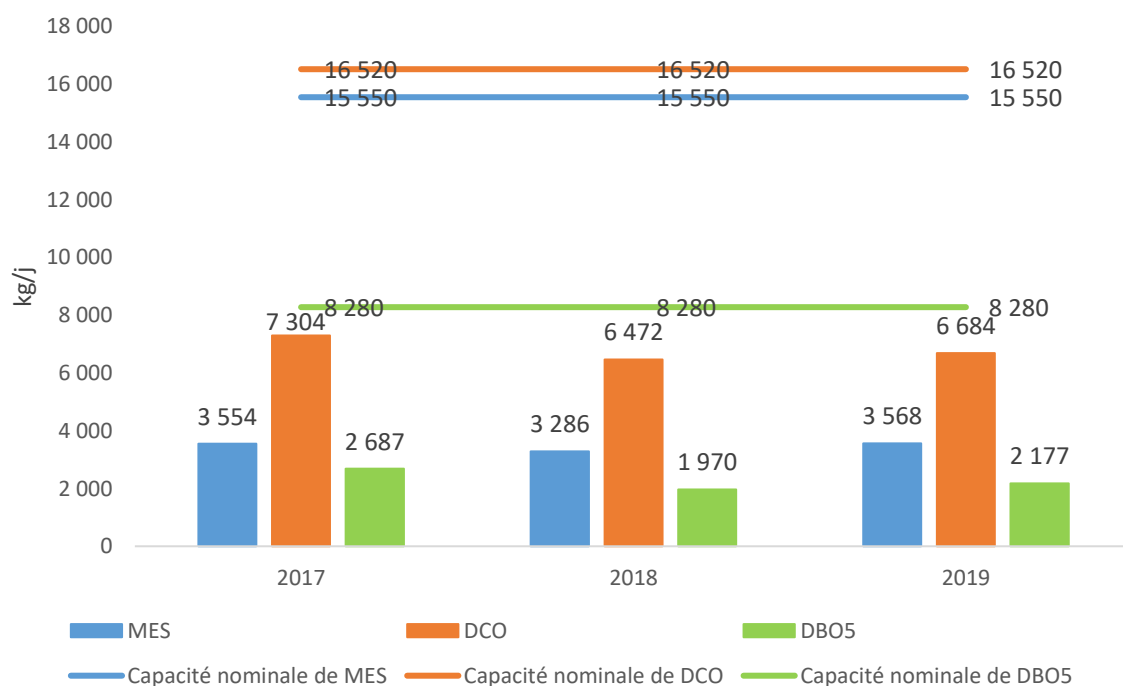
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **78 %** de la valeur nominale, contre **44 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Sélestat	78 %	44 %	100 %	0 %	0 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	78 %	85 %	89 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	78 %	85 %	89 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Sur la base du paramètre DCO le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée par la station d'épuration de SÉLESTAT correspond en moyenne à 60 700 équivalents-habitants (hypothèse : 110 g DCO/EH/j). Au niveau des charges admises sur l'installation en 2019, la pollution organique représente 44 % de la capacité nominale, alors que la charge hydraulique représente 65 % de la capacité nominale, ce chiffre étant étroitement lié à la baisse sensible de la pluviométrie (413 mm en 2019, contre 512 mm en 2018).

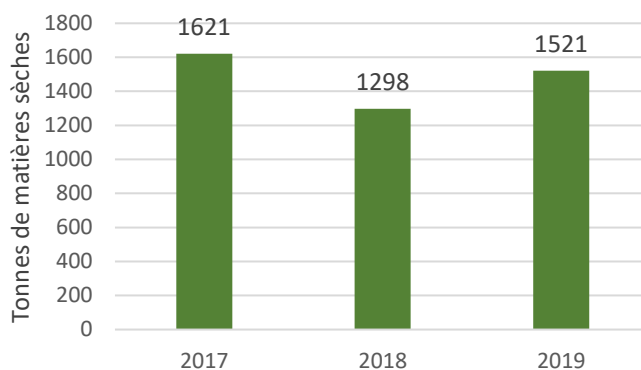
Au niveau de la conformité des rejets d'eaux traitées vers le Brunnwasser, les 5 indicateurs de conformité calculés ne sont globalement pas très satisfaisants. Cette dégradation des indicateurs de performance est essentiellement liée à 3 phénomènes :

- la défaillance du traitement de l'azote en période hivernale sur l'ancienne file, qui impacte fortement les rejets azotés et donc la conformité. Des travaux de remplacement des turbines seront réalisés en 2020,
- la succession de travaux (réparation des prétraitements en mai à août 2019 et vidange des bassins d'aération en septembre 2019) a fortement perturbé le fonctionnement du process épuratoire,
- **mais surtout la prise en compte (depuis 2017) des débits surversés au niveau des déversoirs d'orage** sur le système de collecte du périmètre (5 déversoirs surveillés) dans le calcul du rendement et de la concentration en sortie de station d'épuration. Des dépassements de la valeur rédhibitoire en concentration ont été observés.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

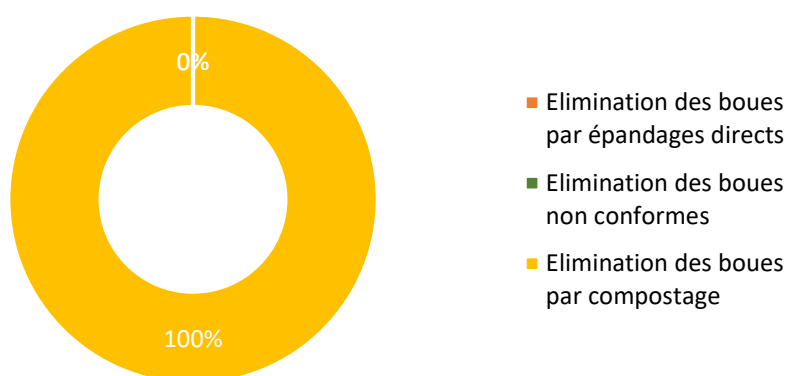
LA FILIÈRE BOUE

> Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

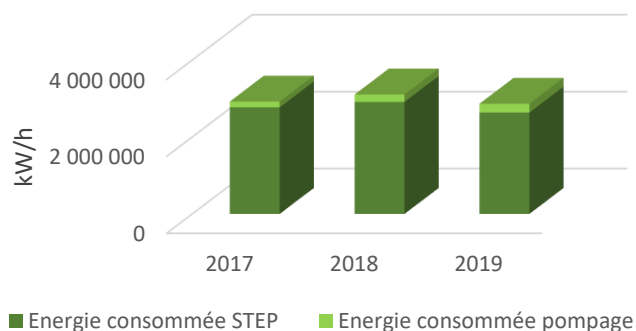
L'ensemble des boues produites (6 312 tonnes) a été envoyé en compostage vers la plate-forme d'Agrivalor. Le compost produit a été épandu sur les parcelles du secteur de Sélestat. Ces épandages sont encadrés par un plan d'épandage réglementaire des boues. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues et le compost sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires.

> Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2019. Cette augmentation est liée à la prise en compte des stations de pompage de Sélestat, quai de l'Il (ancienne STEP) et rue des Prés, depuis le 01/01/2019.

Concernant la station d'épuration de Sélestat, on constate une baisse de la consommation électrique liée aux travaux de remplacement des membranes d'insufflations d'air et de vidange et curage du bassin d'aération (nouvelle file), effectués en septembre 2019.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

TRAVAUX A LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT

Les parois en béton des prétraitements de la station d'épuration de Sélestat avaient subi une attaque liée à la présence d'hydrogène sulfureux (H₂S), gaz qui se développe dans les longues conduites de refoulement des eaux usées. Pour y remédier, une opération de réparation des bétons avec application d'un complexe d'étanchéité en résine époxy armé a été réalisé au cours de l'été 2019 (Société Étrandex - montant des travaux : 111 070,64 € H.T.). À ces travaux s'ajoutent les frais liés à la mise en place de dispositifs provisoires permettant le by-pass des prétraitements et du poste toutes eaux, ainsi que des travaux de remplacement de parties de tuyauterie/serrurerie (montant total 86 536,69 € H.T.). Enfin, en parallèle à cette opération, les deux dégrilleurs existants ont été remplacés par des dégrilleurs fins de 3 mm et un dispositif de convoyage, lavage et compactage des déchets de grille a été mis en place (réduction du volume et du poids des déchets produits par 2 ou 3 environ). Montant de cette opération : 121 263,26 € H.T.

En septembre 2019, des travaux importants ont été réalisés sur le bassin d'aération de la nouvelle file :

- vidange et curage des bassins biologiques, avec la récupération de plus 300 tonnes de sables,
- remplacement de plus de 1 200 membranes d'insufflations d'air au niveau du dispositif d'aération,
- réparations diverses (nourrice d'air, supports d'agitateurs, etc...).

Globalement, 2019 aura été une année durant laquelle d'importants travaux ont été réalisés, d'une part pour résoudre de nombreux dysfonctionnement et états d'usures importants de certains équipements, et d'autre part par la réalisation de travaux de rénovations et d'améliorations nécessaires après 18 ans de fonctionnement.

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative.

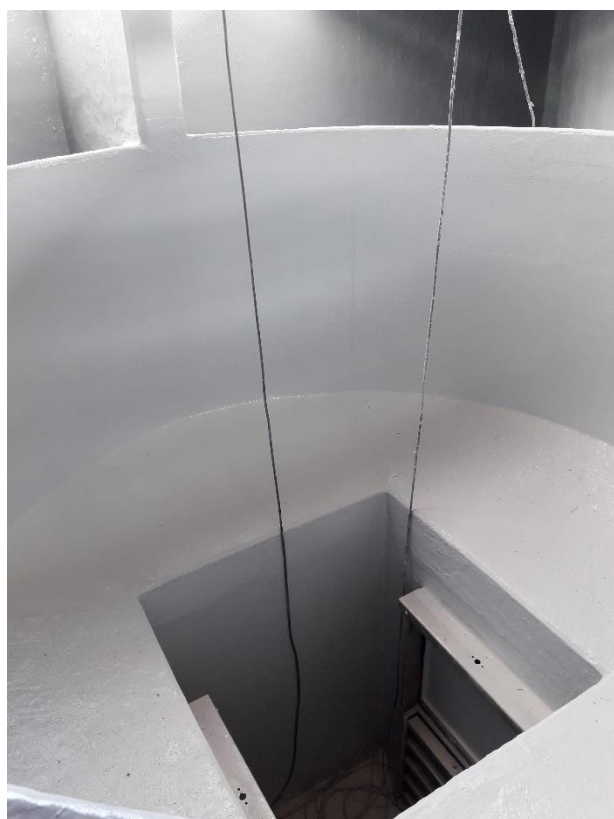
Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration, ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT



TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT



TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT



TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT



TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT



TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE SÉLESTAT





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	36 607
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 521 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,10 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	4 371 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,55 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	88,767 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)